

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal

Le 19 Juillet 2018 à 18 heures

Date de convocation : le 13 juillet 2018

Affichage convocation : le 13 juillet 2018

Envoi convocation : le 13 juillet 2018

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Chrystelle BARNOUIN, Jeannick VALLIER, Jean ROCHE, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON.

Démissionnaires : Paul-Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Brigitte LE MOTAIS, Philippe BEGNIS

Absents : Aline MORENO, Agnès BRINGUIER

Excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

Monsieur le Maire demande à son assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

➤ **Signature du bail de location pour le camping de Saint Martin d'Ardèche**

Demande acceptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que le bail de location du camping « Le Moulin » à la commune de Saint Martin d'Ardèche, a expiré le 31 décembre 2017.

Il propose de contracter un nouveau bail à compter du 1er janvier 2018 et invite l'assemblée à délibérer.

Il propose également que le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la commune de Saint Martin d'Ardèche, un bail de location du camping « Le Moulin » situé au lieudit « La Plaine » sur la rive gauche de l'Ardèche, d'une superficie totale de 3 ha 06 ar 78 ca,
- À compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois,
- Souhaite un loyer annuel de 15 050 € indexé sur l'indice de la construction,
- Les autres clauses du bail demeurent inchangées.

Décision du Conseil Municipal

Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

Retour à la séance initiale

➤ **Election du 4ème Adjoint en remplacement de Sébastien FABROL**

Sous la présidence de Monsieur FABREGUE René, le conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (article L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT) la commune peut disposer de quatre adjoints au maire maximum

Après appel à candidature, deux conseiller se présentent pour occuper ce poste :

Mme Chrystelle BARNOUIN et M. Jean ROCHE

Résultat du scrutin

<i>Le nom du candidat</i>	<i>Nombres de suffrages en chiffres</i>	<i>Nombres de suffrage en lettre</i>
Chrystelle BARNOUIN	5	cing
Jean ROCHE	4	quatre

Mme Chrystelle BARNOUIN est élue 4^{ème} adjoint, à la majorité des suffrages exprimés.

➤ Vote de l'indemnité du 4^{ème} adjoint

Vu les délégations allouées aux 4^{ème} adjoint,
Monsieur le Maire propose que l'indemnité du 4^{ème} adjoint soit au taux de **8,25 %** avec une prise d'effet, le 20 juillet 2018.

Le chapitre 65 du BP 2018 est pourvu.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Création du conseil Municipal des Jeunes

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2143-2,
- CONSIDERANT qu'il est souhaitable d'associer les enfants à la vie de la commune, et de les faire participer aux instances de démocratie locale,
- CONSIDERANT que le conseil municipal des jeunes doit favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale, d'expérimenter leur rôle d'élu dans une enceinte plus large que l'école, de prendre en compte le principe de l'intérêt général pour mener à bien un projet, de stimuler leur sens de l'initiative, et enfin de les responsabiliser tout en développant leur autonomie,
- CONSIDERANT qu'il est proposé que le conseil municipal des jeunes soit composé d'élèves de CM1 et CM2 qui seront élus pour une durée de 2 ans,
- CONSIDERANT l'avis favorable des enseignants de l'école élémentaire,
- VU le règlement intérieur du conseil municipal d'enfants et de jeunes joint en annexe,

M. le Maire propose la création d'un conseil municipal d'enfants et de jeunes présidé par Monsieur le Maire ou son représentant dans les conditions définies par le règlement intérieur.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

➤ Affiliation de l'agence technique départementale au CDG du Gard.

L'agence technique départementale a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2019.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant ou moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvel établissement public au CDG 30.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence technique départementale en date du 25 juin 2018 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,

Le rapport entendu, M. le Maire propose au conseil municipal de donner son accord à l'affiliation à la date du 1^{er} janvier 2019 de cet établissement public départemental au CDG du Gard.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
9	0	0	Unanimité

Questions diverses

Remplacement au sein des commissions et syndicats

Suite aux dernières démissions d'élus (voir site municipal), le tableau des syndicats et commissions est le suivant :

Syndicats

SIGAC	René FABREGUE	Jacques RAMIERE
SIIG	Jeannick VALLIER	<u>Serge COMBIN</u> - Daniel BOIRON - Chrystelle BARNOUIN
SITDOM	Jean ROCHE	Jacques RAMIERE - Françoise CASADEVALL
SIVOM	Jacques RAMIERE	<u>Serge COMBIN</u> - Daniel BOIRON - Françoise CASADEVALL
SABRE (SPANC)	Serge COMBIN	<u>Jeannick VALLIER</u>
SIEBS	Christiane MILLIEN	Agnès BRINGUIER - Serge COMBIN
SIVA	Jacques RAMIERE	Jean ROCHE
SIVS	Christiane MILLIEN	Agnès BRINGUIER
SMEG	Jeannick VALLIER	Serge COMBIN
Hôpital de Pont	Françoise CASADEVALL	Christiane MILLIEN

Commissions

CCAS	Christiane MILLIEN	Françoise CASADEVALL – Jacques RAMIERE
Listes électorales	Jacques RAMIERE	Serge COMBIN
Finances	Serge COMBIN	Agnès BRINGUIER – Christiane MILLIEN
Information défense	Jean ROCHE	
Urbanisme	Jean ROCHE	Jacques RAMIERE – Jeannick VALLIER
Elections prud'homales	Jacques RAMIERE	
Appels d'offres	Serge COMBIN	Agnès BRINGUIER

Communication/Information	Informatique Bulletin municipal Site internet Affichage Relations intercommunales	Jean ROCHE - Aline MORENO - Chrystelle BARNOUIN - Françoise CASADEVALL
Saint Julien en action	Culture/Animations Associations Jeunesse/Sports Seniors Tourisme	<u>Chrystelle BARNOUIN</u> – Aline MORENO - Françoise CASADEVALL - Christiane MILLIEN
Cadre de vie / Environnement	Travaux/Bâtiments/Réseaux Patrimoine/Mise en valeur Agriculture Commerces/Artisanat Sécurité	<u>Jacques RAMIERE</u> - Serge COMBIN – Aline MORENO – Jeannick VALLIER - Daniel BOIRON - Jean ROCHE
Affaires scolaires	Rythmes scolaires Conseil municipal des jeunes Relation enseignants Cantine/Garderie	<u>Christiane MILLIEN</u> - Aline MORENO - Agnès BRINGUIER
Organisation des services	Personnel municipal Intendance Relations secrétariat Archives/Cimetière	<u>Françoise CASADEVALL</u> - Christiane MILLIEN - Agnès BRINGUIER - Jacques RAMIERE - Serge COMBIN

Suite à la visite des membres de l'agence technique du Gard et devant leurs préconisations concernant les WC publics dans la grand rue (ils nous demandaient de les fermer et d'acheter un bloc WC. Cela nous coûterait trop cher et, il faut y trouver une place convenable), nous allons étudier la possibilité de les remettre en état. Cette solution est un intermédiaire entre la situation actuelle et les préconisations de l'agence technique.

Toit de la salle polyvalente.

Une proposition nous a été faite par la société Langa (de Lambesc) pour recouvrir le toit de la salle polyvalente de panneaux photovoltaïques. Le but de cette opération est purement financier et nous rapporterait mille euros par an pendant trente ans. Nous ne nous occuperions de rien, seule la surface du toit serait en location. Nous allons étudier d'autres pistes pour savoir s'il existe des possibilités plus avantageuses.

Vente de bois (forêt de la Boissonade)

Vous avez pu lire, sur le dernier bulletin municipal, que de nombreux pins de la boissonade étaient malades, environ 30 hectares. Une mise en vente a été effectuée par l'ONF et nous avons pu, ainsi, obtenir un prix unitaire d'environ 19 euros le m³, ce qui représentera une somme avoisinant les 95 000 euros pour les 5000 m³ pré-évalués.

Parallèlement, nous avons demandé à l'ONF de nous faire une proposition pour le reboisement des zones concernées.

Trottoir entrée Nord

Nous avons envisagé de mettre en sécurité l'entrée nord du village, du chemin de la Jonade nord aux écoles, par la création d'un trottoir situé côté droit en montant.

A cette fin, nous avons fait une demande d'aide dans le cadre des amendes de polices. Or il s'avère que le conseil départemental nous informe que le dossier doit être revu compte tenu de normes (notamment au niveau des côtes). Nous allons nous y employer car nous ne souhaitons pas abandonner le projet.

Vente FERCO

Nous avons reçu une notification de la mise en vente des terrains et bâtiments de la société FERCO pour une mise à prix à hauteur de 250 000 euros. Nous ne nous sommes pas portés acquéreurs.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 19 JUILLET 2018
MAIRE, RENE FABREGUE

